

Régie de l'énergie

DOSSIER: R-4076-2018 Phase 1  
DÉPOSÉE EN AUDIENCE

Date: 4 FEV. 2019

Pièces no: B-0034



The logo for Energir, featuring the word "energir" in a white, lowercase, sans-serif font. A small blue dot is positioned above the letter "i".

energir

*Energir, s.e.c.  
Cause tarifaire 2019-2020, R-4076-2018*

# Modifications proposées à la présentation du Plan Global en efficacité énergétique

Régie de l'énergie  
Le 4 février 2019

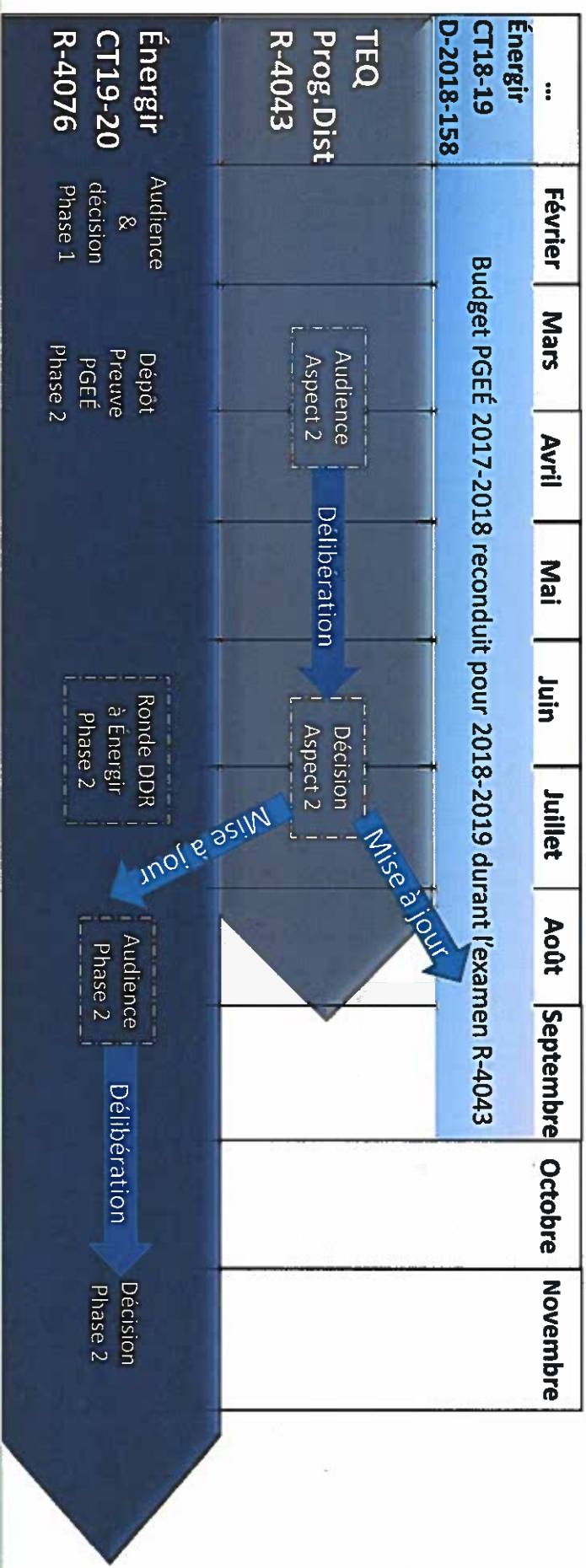
*Original: 2019.02.04*



## Plan de la présentation

1. Contexte réglementaire
2. Justification pertinente des ajustements à la marge
3. Respect du Guide de dépôt
4. Conclusion

# Contexte réglementaire



Énergir propose des solutions pour favoriser la cohérence & l'allègement réglementaire ET l'atteinte des cibles.  
 Le Budget PGEÉ 2019-2020 = proposition de l'an 2 du Plan Directeur (R-4043) mise à jour suite à la décision & ajustements à la marge. Les ajustements seraient documentés et examinés par la Régie.

3



# Justification pertinente des ajustements à la marge

Programme/vote	Budget alloué au dossier R-4076-2018 2019-2020			Ajustements proposés 2019-2020			Budget global du PQEE 2019-2020		
	Aides financières	Dépenses d'exploitation	Total	Aides financières	Dépenses d'exploitation	Total	Aides financières	Dépenses d'exploitation	Total
Appareils efficaces - résidentiel (Sous-total)									
Thermostat électronique programmable et intelligent									
Chaudières efficaces									
Chaudière-eau sans réservoir à condensation									
Combo à condensation									
Soutien MFR (Sous-total)									
Supplément métrages à faible revenu - résidentiel									
Supplément métrages à faible revenu - CII									
Appareils efficaces - affaires (Sous-total)									
Chaudières à efficacité intermédiaire									
Chaudières à condensation									
Chaudière-eau à condensation									
Infrarouge									
Hotte à débit variable									
Aérotherme à condensation									
Thermostats intelligents - petits clients Affaires (pilote)									
Construction et rénovation efficaces (Sous-total)									
Rénovation									
Nouvelle construction									
Diagnostiques et mise en œuvre efficaces (Sous-total)									
Etude et implantation CII									
Recommandation (pilote)									
Etude et implantation VQE									
SGE industriel (pilote)									
Énergie renouvelable (Sous-total)									
Pré-Chauffage solaire									
Innovation efficace (Sous-total)									
Innovation									
Sensibilisation (Sous-total)									
Sensibilisation Résidentiel									
Sensibilisation CII									
Sensibilisation VQE									
<b>TOTAL</b>									

Source: B-0017, Énergir-F, Document 1. Réponses aux demandes de renseignements 3.1 et 4.1



## Respect du Guide de dépôt

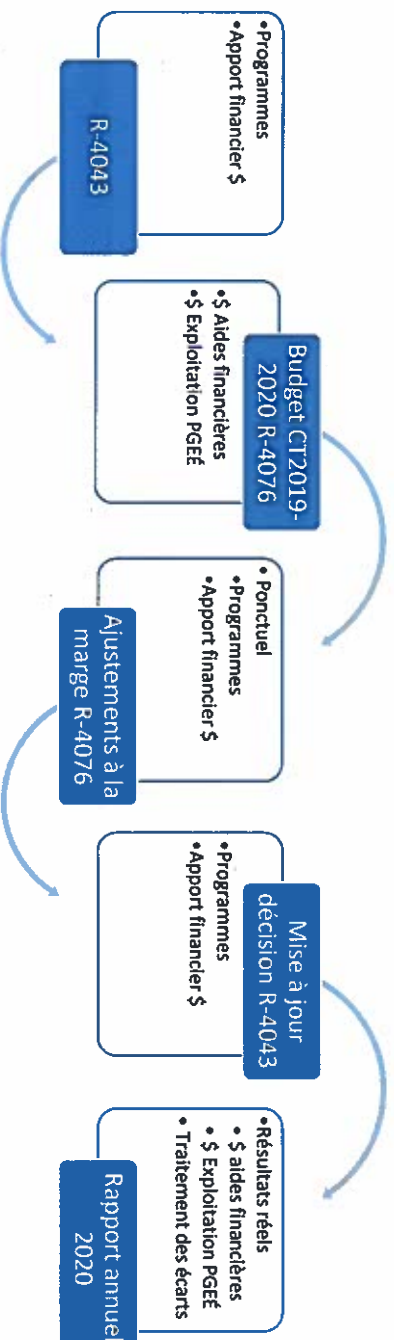
	Informations requises selon le Guide de dépôt en vigueur <sup>1)</sup>	S'applique	Ne s'applique plus	Commentaires
1.	Déposer le plan global en efficacité énergétique (PGEÉ) sur un horizon de trois ans.		X	Information transmise dans TEQ
2.	Déposer les rapports de suivi <sup>1)</sup> et les tableaux financiers du PGEÉ, spécifiant la catégorie tarifaire et la consommation des participants pour chaque programme et incluant les frais remboursés par Gaz Métro aux intervenants en lien avec le groupe de consultation du PGEÉ.		X	Information transmise dans TEQ Note: Le groupe de consultation du PGEÉ n'existe plus
3.	Fournir annuellement la méthode d'allocation et allouer les coûts du PGEÉ ainsi que de la bonification associée, tenant compte des données réelles observées et des données projetées, par catégorie et sous-catégorie tarifaire.		X	Note : la bonification pour le PGEÉ n'existe plus Plus applicable depuis 2013
4.	Fournir annuellement l'impact tarifaire du PGEÉ par catégorie tarifaire.		X	Plus applicable depuis 2013
5.	Présenter annuellement les indicateurs d'impact annuel et global de l'efficacité énergétique sur les tarifs.		X	Information transmise dans TEQ (impact du TNT par programme et volet)
6.	Déposer et mettre à jour aux 5 ans, ou moins selon le besoin, les évaluations du potentiel technico-économique d'économie d'énergie pour Gaz Métro, des marchés résidentiel, commercial et institutionnel et industriel.	X		
7.	Déposer une mise à jour annuelle du niveau des coûts évités pour tenir compte des paramètres économiques en vigueur et, au 3 ans, déposer une réévaluation de la méthodologie d'établissement des coûts évités.	X		
8.	Présenter les modalités de fonctionnement du groupe de travail sur le processus de consultation du PGEÉ de Gaz Métro et fournir les comptes rendus des rencontres du groupe de consultation du PGEÉ.		X	Le groupe de consultation du PGEÉ n'existe plus
9.	Déposer et mettre à jour annuellement le calendrier d'évaluation du PGEÉ, précisant, pour chaque programme, le nombre minimal de participants requis ainsi que le moment prévu de l'évaluation, tenant compte d'un cycle complet d'évaluation de trois ans.		X	Information transmise dans TEQ
10.	Fournir les évaluations des programmes conformément au calendrier d'évaluation déposé.	X		Rapports d'évaluations en suivi administratif

**Le Guide de dépôt est respecté lorsque les informations sont applicables.**

<sup>1)</sup> [http://www.regie-energie.qc.ca/regie/GuidesDepot/GuideDepot\\_SCGM\\_25octobre2010.pdf](http://www.regie-energie.qc.ca/regie/GuidesDepot/GuideDepot_SCGM_25octobre2010.pdf)



## Conclusion



L'approche allégée proposée par Énergir est simple, cohérente et favorise l'atteinte des cibles